

a) Zones habitation « H » (R : 2020-166-5.21(2022) / A : 2) (R :2020-166-8-53.23 à 2020-166-8-62.23 / A : 2)

**Grille des usages et des constructions autorisés par zone**

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		H1	H2	H3	H4	H5	H6	H7	H8	H9	H10
<b>5.2.1 GROUPE RÉSIDENTIEL</b>											
A	Habitations unifamiliales										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X	X	X	X	X	X			X	X
A.2	Habitations unifamiliales jumelées			X	X	X	X				
A.3	Habitations unifamiliales en rangée			X	X	X	X	X			
B	Habitations bifamiliales										
B.1	Habitations bifamiliales isolées		X	X	X	X	X	X		X	X
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C	Habitations multifamiliales										
C.1	Habitations multifamiliales isolées 3 à 6 log			X		X		X			
C.2	Habitations multifamiliales isolées 6 log et +							X	X		
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maison de chambre, résidence communautaire								X		
E	Maisons mobiles										
F	Parc de maisons mobiles										
<b>5.2.2 GROUPE COMMERCE ET SERVICE</b>											
A	Commerce ou service courant (de voisinage)			X			X		X		
B	Commerce ou service en général										
C	Commerce ou service contraignant										
D	Commerce ou service d'entretien de véhicules à moteurs										
E	Vente et pension d'animaux domestiques										
<b>5.2.3 GROUPE HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</b>											
A	Hébergement										
B	Camping						X				
C	Restaurant										
D	Bar (sans spectacle à caractère érotique)										
E	Bar (avec spectacle à caractère érotique)										
F	Bar avec danse (sans spectacle à caractère érotique)										
G	Salle de réception, salle de danse										
<b>5.2.4 GROUPE CLTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS</b>											
A	Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre										
B	Musée, salle d'exposition, galerie										
C	Salle de jeux et d'amusements										
D	Bibliothèque, maison de la culture										
<b>5.2.5 GROUPE PARC ET ESPACE SPORTIF</b>											
A	Parc public	X	X		X	X	X		X	X	X
B	Conservation environnementale	X	X		X	X	X		X	X	X
C	Parc linéaire										
D	Centre de sport ou de loisirs intérieur, maison de jeunes, clubs sociaux										
E	Centre de sport extérieur intensif										
F	Centre de sport extérieur extensif										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		H1	H2	H3	H4	H5	H6	H7	H8	H9	H10
<b>5.2.6 GROUPE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>											
A	Service administratif										
B	Centre d'enseignement général (école)										
C	Centre de la petite enfance (garderie)										
D	Service de santé										
E	Lieu de culte et d'assemblée								X		
F	Cimetière et crématorium										
G	Centre communautaire									X	
<b>5.2.7 GROUPE D'UTILITÉ PUBLIQUE</b>											
A	Élimination des déchets										
B	Récupération des matières résiduelles										
C	Équipement de traitement des eaux usées et usine de filtration										
D	Équipement énergétique et de télécommunication										
<b>5.2.8 INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL</b>											
A	Industrie légère										
B	Industrie de faible contrainte										
C	Industrie contraignante										
D	Entreposage intérieur										
F	Entreposage extérieur										
G	Cour de rebus et de transformation métallique										
<b>5.2.9 GROUPE EXTRACTION / EXPLOITATION MINIÈRE</b>											
A	Extraction, carrière, sablière										
<b>5.2.10 GROUPE AGRICULTURE</b>											
A	Ferme sans élevage										
B	Ferme d'élevage										
C	Entreprise agroindustrielle										
D	Cabane à sucre (saisonnier)										
<b>5.2.11 GROUPE FORESTERIE</b>											
A	Exploitation commerciale de la forêt										
B	Service forestier										
C	Camp forestier										
<b>Usages spécifiquement autorisés</b>											
	Logement accessoire	X	X	X	X	X	X			X	X
	Gîte	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Usages spécifiquement prohibés</b>											
<b>Constructions spécifiquement autorisées</b>											

## Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	H1	H2	H3	H4	H5	H6	H7	H8	H9	H10
Marge de recul avant minimale (mètre)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Marge de recul arrière minimale (mètre)	3	3	5	3	3	3	5	5	3	3
Marge de recul latérale minimale (mètre)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Somme minimale des marges de recul latérales (mètre)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Nombre d'étages du bâtiment minimum / maximum	1/2	1/2	1/3	1/2	1/2	1/2	1/3	1/3	1/2	1/2
Coefficient d'occupation du sol maximal (C.O.S)	0,15	0,25	0,25	0,25	0,25	0,15	0,25	0,40	0,25	0,25

**Description des renvois et notes :**

a) Zones habitation « H » suite (R : 2020-166-6.22(2022) / A : 2) (R : 2020-166-8-63.23 à 2020-166-8-72.23 / A : 2)

**Grille des usages et des constructions autorisés par zone**

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		H11	H12	H13	H14	H15	H16 (1)	H17 (1)	H18 (1)	H19	H20
<b>5.2.1 GROUPE RÉSIDENTIEL</b>											
A	Habitations unifamiliales										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A.2	Habitations unifamiliales jumelées	X					X	X	X	X	
A.3	Habitations unifamiliales en rangée	X					(5)	X	(5)	X	
B	Habitations bifamiliales										
B.1	Habitations bifamiliales isolées	X	X		X		X	X	X	X	
B.2	Habitations bifamiliales jumelées									X	
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C	Habitations multifamiliales										
C.1	Habitations multifamiliales isolées 3 à 6 log						(6)	X	(6)	X	
C.2	Habitations multifamiliales isolées 6 log et +							(2)			
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maison de chambre, résidence communautaire										
E	Maisons mobiles										
F	Parc de maisons mobiles										
<b>5.2.2 GROUPE COMMERCE ET SERVICE</b>											
A	Commerce ou service courant (de voisinage)										
B	Commerce ou service en général										
C	Commerce ou service contraignant										
D	Commerce ou service d'entretien de véhicules à moteurs										
E	Vente et pension d'animaux domestiques										
<b>5.2.3 GROUPE HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</b>											
A	Hébergement										
B	Camping										
C	Restaurant										
D	Bar (sans spectacle à caractère érotique)										
E	Bar (avec spectacle à caractère érotique)										
F	Bar avec danse (sans spectacle à caractère érotique)										
G	Salle de réception, salle de danse										
<b>5.2.4 GROUPE CLTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS</b>											
A	Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre										
B	Musée, salle d'exposition, galerie										
C	Salle de jeux et d'amusements										
D	Bibliothèque, maison de la culture										
<b>5.2.5 GROUPE PARC ET ESPACE SPORTIF</b>											
A	Parc public	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B	Conservation environnementale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C	Parc linéaire										
D	Centre de sport ou de loisirs intérieur, maison de jeunes, clubs sociaux										
E	Centre de sport extérieur intensif										
F	Centre de sport extérieur extensif										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		H11	H12	H13	H14	H15	H16 (1)	H17 (1)	H18 (1)	H19	H20
<b>5.2.6 GROUPE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>											
A	Service administratif										
B	Centre d'enseignement général (école)										
C	Centre de la petite enfance (garderie)										
D	Service de santé										
E	Lieu de culte et d'assemblée										
F	Cimetière et crématorium										
G	Centre communautaire										
<b>5.2.7 GROUPE D'UTILITÉ PUBLIQUE</b>											
A	Élimination des déchets										
B	Récupération des matières résiduelles										
C	Équipement de traitement des eaux usées et usine de filtration										
D	Équipement énergétique et de télécommunication										
<b>5.2.8 INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL</b>											
A	Industrie légère										
B	Industrie de faible contrainte										
C	Industrie contraignante										
D	Entreposage intérieur										
F	Entreposage extérieur										
G	Cour de rebus et de transformation métallique										
<b>5.2.9 GROUPE EXTRACTION / EXPLOITATION MINIÈRE</b>											
A	Extraction, carrière, sablière										
<b>5.2.10 GROUPE AGRICULTURE</b>											
A	Ferme sans élevage										
B	Ferme d'élevage										
C	Entreprise agroindustrielle										
D	Cabane à sucre (saisonnier)										
<b>5.2.11 GROUPE FORESTERIE</b>											
A	Exploitation commerciale de la forêt										
B	Service forestier										
C	Camp forestier										
<b>Usages spécifiquement autorisés</b>											
	Logement accessoire	X	X	X	X	X	X		X		X
	Gîte	X	X	X	X	X	X	X	X		X
<b>Usages spécifiquement prohibés</b>											
<b>Constructions spécifiquement autorisées</b>											

## Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	H11	H12	H13	H14	H15	H16 (1)	H17 (1)	H18 (1)	H19	H20
Marge de recul avant minimale (mètre)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	10 (3)	7,5	10 (3)	7,5	7,5
Marge de recul arrière minimale (mètre)	3	3	3	3	3	6	6	6	3	3
Marge de recul latérale minimale (mètre)	2	2	2	2	2	4	4	4	2	2
Somme minimale des marges de recul latérales (mètre)	5	5	5	5	5	8	8	8	5	5
Nombre d'étages du bâtiment minimum / maximum	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	2/2	2/4 (4)	2/2	1/2	1/2
Coefficient d'occupation du sol maximal (C.O.S)	0,25	0,25	0,15	0,25	0,25	0,15	0,15	0,15	0,25	0,15

### Description des renvois et notes :

- (1) Dispositions particulières pour la zone :
- Le ratio minimal de stationnement par logement est de 1,5 case.
  - La pente minimale du toit du bâtiment principal est de 9 :12.
- (2) Maximum de 12 logements par bâtiment.
- (3) La marge de recul avant minimale est de 12 m et la marge de recul avant maximale est de 20 m le long du chemin de Cochrane.
- (4) Il est possible d'aménager les combles des toits en surplus du nombre d'étages prescrit à la condition que la superficie de ces combles ne dépasse pas 66 % de la superficie d'un étage.
- (5) Résidence unifamiliale en rangée maximum de 4 unités.
- (6) Maximum de 4 logements par bâtiment.

**b) Zones commerciale « C »** (R : 2020-166-2.20 / A : 6) (R : 2020-166-8-73.23 et 2020-166-8-74.23 / A : 2) (2020-166-8-2.23 à 2020-166-8-9.23 / A : 2)

**Grille des usages et des constructions autorisés par zone**

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10 (2)
<b>5.2.1 GROUPE RÉSIDENTIEL</b>		<b>C1</b>									
A	Habitations unifamiliales										
A.1	Habitations unifamiliales isolées				X	X	X	X	X	X	X
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B	Habitations bifamiliales										
B.1	Habitations bifamiliales isolées				X	X	X	X	X	X	X
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C	Habitations multifamiliales										
C.1	Habitations multifamiliales isolées 3 à 6 log		X		(1)	X	X	(1)	(1)	(1)	(1)
C.2	Habitations multifamiliales isolées 6 log et +		X				X				
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maison de chambre, résidence communautaire		X		X	X	X	X	X	X	X
E	Maisons mobiles										
F	Parc de maisons mobiles										
<b>5.2.2 GROUPE COMMERCE ET SERVICE</b>											
A	Commerce ou service courant (de voisinage)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B	Commerce ou service en général	X	X	X	X	X	X	X		X	X
C	Commerce ou service contraignant	X		X						X	X
D	Commerce ou service d'entretien de véhicules à moteurs	X		X							
E	Vente et pension d'animaux domestiques	X		X							
<b>5.2.3 GROUPE HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</b>											
A	Hébergement	(3)		(3)	(3)	(3)	(3)	(3)		(3)	(3)
B	Camping										
C	Restaurant	X		X	X	X	X	X		X	X
D	Bar (sans spectacle à caractère érotique)	X		X							
E	Bar (avec spectacle à caractère érotique)										
F	Bar avec danse (sans spectacle à caractère érotique)										
G	Salle de réception, salle de danse	X		X	X	X	X	X			X
<b>5.2.4 GROUPE CLTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS</b>											
A	Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre	X		X	X	X	X	X		X	X
B	Musée, salle d'exposition, galerie				X	X	X	X	X	X	X
C	Salle de jeux et d'amusements	X		X							
D	Bibliothèque, maison de la culture				X	X	X	X	X	X	X
<b>5.2.5 GROUPE PARC ET ESPACE SPORTIF</b>											
A	Parc public	X	X	X	X	X	X	X		X	X
B	Conservation environnementale										
C	Parc linéaire										
D	Centre de sport ou de loisirs intérieur, maison de jeunes, clubs sociaux	X		X				X			
E	Centre de sport extérieur intensif										
F	Centre de sport extérieur extensif										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10 (2)
<b>5.2.6 GROUPE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>											
A	Service administratif	X		X	X	X	X	X	X	X	X
B	Centre d'enseignement général (école)	X		X	X	X	X	X	X	X	X
C	Centre de la petite enfance (garderie)	X		X	X	X	X	X	X	X	X
D	Service de santé				X	X	X	X	X	X	X
E	Lieu de culte et d'assemblée										
F	Cimetière et crématorium										
G	Centre communautaire				X	X	X	X		X	X
<b>5.2.7 GROUPE D'UTILITÉ PUBLIQUE</b>											
A	Élimination des déchets										
B	Récupération des matières résiduelles	X									
C	Équipement de traitement des eaux usées et usine de filtration										
D	Équipement énergétique et de télécommunication	X		X							
<b>5.2.8 INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL</b>											
A	Industrie légère										
B	Industrie de faible contrainte										
C	Industrie contraignante										
D	Entreposage intérieur										
F	Entreposage extérieur										
G	Cour de rebus et de transformation métallique										
<b>5.2.9 GROUPE EXTRACTION / EXPLOITATION MINIÈRE</b>											
A	Extraction, carrière, sablière										
<b>5.2.10 GROUPE AGRICULTURE</b>											
A	Ferme sans élevage										
B	Ferme d'élevage										
C	Entreprise agroindustrielle										
D	Cabane à sucre (saisonnier)										
<b>5.2.11 GROUPE FORESTERIE</b>											
A	Exploitation commerciale de la forêt										
B	Service forestier										
C	Camp forestier										
<b>Usages spécifiquement autorisés</b>											
	Logement accessoire				X	X	X	X			
	Gîte		X		X	X	X	X		X	X
	Activité de transformation et de vente de produits agricoles	X		X	X	X	X	X	X	X	X
	Terrain de stationnement public	X		X	X	X	X	X		X	
	Dépôt de sel	X									
<b>Usages spécifiquement prohibés</b>											
	Éolienne	X		X							
<b>Constructions spécifiquement autorisées</b>											

## Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10 (2)
Marge de recul avant minimale (mètre)	7,5	7,5	7,5	6	6	6	6	6	6	6
Marge de recul arrière minimale (mètre)	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
Marge de recul latérale minimale (mètre)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Somme minimale des marges de recul latérales (mètre)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Nombre d'étages du bâtiment minimum / maximum	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3
Coefficient d'occupation du sol maximal (C.O.S)	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40

### Description des renvois et notes :

- (1) Maximum de 3 logements par bâtiment.
- (2) Les bâtiments accessoires ne doivent pas excéder une hauteur de 5 m et doivent être situés à une distance minimale de 10 m des lignes de lots.
- (3) Les résidences de tourisme sont prohibées. Les établissements de résidence principale sont prohibés sauf si l'usage est exercé dans une résidence unifamiliale isolée.

b) Zones commerciale «C » suite (R : 2020-166-8-10.23 à 2020-166-12.23 / A : 2) (R : 2020-166-8-75.23 et 2020-166-8-76.23 / A : 2)

**Grille des usages et des constructions autorisés par zone**

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		C11	C12	C13	C14	C15					
<b>5.2.1 GROUPE RÉSIDENTIEL</b>											
A	Habitations unifamiliales										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X		X		X					
A.2	Habitations unifamiliales jumelées	X		X							
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B	Habitations bifamiliales										
B.1	Habitations bifamiliales isolées										
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C	Habitations multifamiliales										
C.1	Habitations multifamiliales isolées 3 à 6 log	(1)									
C.2	Habitations multifamiliales isolées 6 log et +		X								
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maison de chambre, résidence communautaire	X									
E	Maisons mobiles										
F	Parc de maisons mobiles										
<b>5.2.2 GROUPE COMMERCE ET SERVICE</b>											
A	Commerce ou service courant (de voisinage)	X	X	X	X	X					
B	Commerce ou service en général	X		X	X	X					
C	Commerce ou service contraignant	X		X	X	X					
D	Commerce ou service d'entretien de véhicules à moteurs			X							
E	Vente et pension d'animaux domestiques			X							
<b>5.2.3 GROUPE HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</b>											
A	Hébergement	(2)	(2)	(2)							
B	Camping										
C	Restaurant	X	X	X		X					
D	Bar (sans spectacle à caractère érotique)		X	X		X					
E	Bar (avec spectacle à caractère érotique)										
F	Bar avec danse (sans spectacle à caractère érotique)										
G	Salle de réception, salle de danse	X	X			X					
<b>5.2.4 GROUPE CLTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS</b>											
A	Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre	X	X			X	X				
B	Musée, salle d'exposition, galerie	X	X			X	X				
C	Salle de jeux et d'amusements										
D	Bibliothèque, maison de la culture	X	X			X	X				
<b>5.2.5 GROUPE PARC ET ESPACE SPORTIF</b>											
A	Parc public	X	X			X	X				
B	Conservation environnementale					X	X				
C	Parc linéaire					X	X				
D	Centre de sport ou de loisirs intérieur, maison de jeunes, clubs sociaux					X					
E	Centre de sport extérieur intensif										
F	Centre de sport extérieur extensif										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		C11	C12	C13	C14	C15					
<b>5.2.6 GROUPE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>											
A	Service administratif	X	X		X	X					
B	Centre d'enseignement général (école)	X	X		X	X					
C	Centre de la petite enfance (garderie)	X	X		X	X					
D	Service de santé	X	X		X	X					
E	Lieu de culte et d'assemblée										
F	Cimetière et crématorium										
G	Centre communautaire	X	X								
<b>5.2.7 GROUPE D'UTILITÉ PUBLIQUE</b>											
A	Élimination des déchets										
B	Récupération des matières résiduelles										
C	Équipement de traitement des eaux usées et usine de filtration										
D	Équipement énergétique et de télécommunication										
<b>5.2.8 INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL</b>											
A	Industrie légère				X	X					
B	Industrie de faible contrainte										
C	Industrie contraignante										
D	Entreposage intérieur				X						
F	Entreposage extérieur										
G	Cour de rebus et de transformation métallique										
<b>5.2.9 GROUPE EXTRACTION / EXPLOITATION MINIÈRE</b>											
A	Extraction, carrière, sablière										
<b>5.2.10 GROUPE AGRICULTURE</b>											
A	Ferme sans élevage										
B	Ferme d'élevage										
C	Entreprise agroindustrielle										
D	Cabane à sucre (saisonnier)										
<b>5.2.11 GROUPE FORESTERIE</b>											
A	Exploitation commerciale de la forêt										
B	Service forestier										
C	Camp forestier										
<b>Usages spécifiquement autorisés</b>											
Gîte		X	X								
Activité de transformation et de vente de produits agricoles		X	X	X	X	X					
Terrain de stationnement public		X				X					
Entreposage intérieur		X			X	X					
<b>Usages spécifiquement prohibés</b>											
<b>Constructions spécifiquement autorisées</b>											

## Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	C11	C12	C13	C14	C15					
Marge de recul avant minimale (mètre)	6	10	7,5	7,5	7,5					
Marge de recul arrière minimale (mètre)	2	6	3	3	3					
Marge de recul latérale minimale (mètre)	2	6	2	2	2					
Somme minimale des marges de recul latérales (mètre)	4	12	4	4	4					
Nombre d'étages du bâtiment minimum / maximum	1/3	2/5	1/2	1/2	1/2					
Coefficient d'occupation du sol maximal (C.O.S)	0,40	0,10	0,15	0,15	0,15					

### Description des renvois et notes :

- (1) Maximum de 3 logements par bâtiment.
- (2) Les résidences de tourisme sont prohibées. Les établissements de résidence principale sont prohibés sauf si l'usage est exercé dans une résidence unifamiliale isolée.

c) Zones publique « P » (R : 2020-166-8-77.23 à 2020-166-8-84.23 / A : 2)

**Grille des usages et des constructions autorisés par zone**

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones								
		P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	
<b>5.2.1 GROUPE RÉSIDENTIEL</b>										
A	Habitations unifamiliales									
A.1	Habitations unifamiliales isolées									
A.2	Habitations unifamiliales jumelées									
A.3	Habitations unifamiliales en rangée									
B	Habitations bifamiliales									
B.1	Habitations bifamiliales isolées									
B.2	Habitations bifamiliales jumelées									
B.3	Habitations bifamiliales en rangée									
C	Habitations multifamiliales									
C.1	Habitations multifamiliales isolées 3 à 6 log									
C.2	Habitations multifamiliales isolées 6 log et +									
C.3	Habitations multifamiliales en rangée									
D	Maison de chambre, résidence communautaire									
E	Maisons mobiles									
F	Parc de maisons mobiles									
<b>5.2.2 GROUPE COMMERCE ET SERVICE</b>										
A	Commerce ou service courant (de voisinage)									
B	Commerce ou service en général									
C	Commerce ou service contraignant									
D	Commerce ou service d'entretien de véhicules à moteurs									
E	Vente et pension d'animaux domestiques									
<b>5.2.3 GROUPE HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</b>										
A	Hébergement									
B	Camping									
C	Restaurant									
D	Bar (sans spectacle à caractère érotique)									
E	Bar (avec spectacle à caractère érotique)									
F	Bar avec danse (sans spectacle à caractère érotique)									
G	Salle de réception, salle de danse									
<b>5.2.4 GROUPE CLTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS</b>										
A	Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre	X	X	X	X	X	X	X		
B	Musée, salle d'exposition, galerie	X	X	X	X	X	X	X		
C	Salle de jeux et d'amusements									
D	Bibliothèque, maison de la culture	X	X	X	X	X	X	X		
<b>5.2.5 GROUPE PARC ET ESPACE SPORTIF</b>										
A	Parc public	X	X	X	X	X	X	X		
B	Conservation environnementale	X	X	X	X	X	X	X		
C	Parc linéaire	X	X	X	X	X	X	X		
D	Centre de sport ou de loisirs intérieur, maison de jeunes, clubs sociaux	X	X	X	X	X	X	X		
E	Centre de sport extérieur intensif	X	X	X	X	X	X	X		
F	Centre de sport extérieur extensif	X	X	X	X	X	X	X		

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8		
<b>5.2.6 GROUPE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>											
A	Service administratif	X	X	X	X	X	X	X			
B	Centre d'enseignement général (école)	X	X	X	X	X	X	X			
C	Centre de la petite enfance (garderie)	X	X	X	X	X	X	X			
D	Service de santé	X	X	X	X	X	X	X			
E	Lieu de culte et d'assemblée	X	X	X	X	X	X	X			
F	Cimetière et crématorium	X	X	X	X	X	X	X			
G	Centre communautaire										
<b>5.2.7 GROUPE D'UTILITÉ PUBLIQUE</b>											
A	Élimination des déchets										
B	Récupération des matières résiduelles										
C	Équipement de traitement des eaux usées et usine de filtration								X		
D	Équipement énergétique et de télécommunication										
<b>5.2.8 INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL</b>											
A	Industrie légère										
B	Industrie de faible contrainte										
C	Industrie contraignante										
D	Entreposage intérieur										
F	Entreposage extérieur										
G	Cour de rebus et de transformation métallique										
<b>5.2.9 GROUPE EXTRACTION / EXPLOITATION MINIÈRE</b>											
A	Extraction, carrière, sablière										
<b>5.2.10 GROUPE AGRICULTURE</b>											
A	Ferme sans élevage										
B	Ferme d'élevage										
C	Entreprise agroindustrielle										
D	Cabane à sucre (saisonnier)										
<b>5.2.11 GROUPE FORESTERIE</b>											
A	Exploitation commerciale de la forêt										
B	Service forestier										
C	Camp forestier										
<b>Usages spécifiquement autorisés</b>											
	Marché public		X								
	Terrain de stationnement public	X	X	X	X	X	X	X			
	Caserne incendie							X			
<b>Usages spécifiquement prohibés</b>											
<b>Constructions spécifiquement autorisées</b>											

## Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8		
Marge de recul avant minimale (mètre)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
Marge de recul arrière minimale (mètre)	3	3	3	3	3	3	3	3		
Marge de recul latérale minimale (mètre)	2	2	2	2	2	2	2	2		
Somme minimale des marges de recul latérales (mètre)	5	5	5	5	5	5	5	5		
Nombre d'étages du bâtiment minimum / maximum	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3		
Coefficient d'occupation du sol maximal (C.O.S)	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,10		

**Description des renvois et notes :**

**Grille des usages et des constructions autorisés par zone**

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones								
		Hbd 1	Hbd 2	Hbd 3						
<b>5.2.1 GROUPE RÉSIDENTIEL</b>										
A	Habitations unifamiliales									
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X	X	X						
A.2	Habitations unifamiliales jumelées									
A.3	Habitations unifamiliales en rangée									
B	Habitations bifamiliales									
B.1	Habitations bifamiliales isolées									
B.2	Habitations bifamiliales jumelées									
B.3	Habitations bifamiliales en rangée									
C	Habitations multifamiliales									
C.1	Habitations multifamiliales isolées 3 à 6 log									
C.2	Habitations multifamiliales isolées 6 log et +									
C.3	Habitations multifamiliales en rangée									
D	Maison de chambre, résidence communautaire									
E	Maisons mobiles									
F	Parc de maisons mobiles									
<b>5.2.2 GROUPE COMMERCE ET SERVICE</b>										
A	Commerce ou service courant (de voisinage)									
B	Commerce ou service en général									
C	Commerce ou service contraignant									
D	Commerce ou service d'entretien de véhicules à moteurs									
E	Vente et pension d'animaux domestiques									
<b>5.2.3 GROUPE HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</b>										
A	Hébergement	(1)	(1)	(1)						
B	Camping									
C	Restaurant									
D	Bar (sans spectacle à caractère érotique)									
E	Bar (avec spectacle à caractère érotique)									
F	Bar avec danse (sans spectacle à caractère érotique)									
G	Salle de réception, salle de danse									
<b>5.2.4 GROUPE CLTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS</b>										
A	Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre									
B	Musée, salle d'exposition, galerie									
C	Salle de jeux et d'amusements									
D	Bibliothèque, maison de la culture									
<b>5.2.5 GROUPE PARC ET ESPACE SPORTIF</b>										
A	Parc public	X	X	X						
B	Conservation environnementale	X	X	X						
C	Parc linéaire									
D	Centre de sport ou de loisirs intérieur, maison de jeunes, clubs sociaux									
E	Centre de sport extérieur intensif									
F	Centre de sport extérieur extensif									

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		Hbd 1	Hbd 2	Hbd 3							
<b>5.2.6 GROUPE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>											
A	Service administratif										
B	Centre d'enseignement général (école)										
C	Centre de la petite enfance (garderie)										
D	Service de santé										
E	Lieu de culte et d'assemblée										
F	Cimetière et crématorium										
G	Centre communautaire										
<b>5.2.7 GROUPE D'UTILITÉ PUBLIQUE</b>											
A	Élimination des déchets										
B	Récupération des matières résiduelles										
C	Équipement de traitement des eaux usées et usine de filtration										
D	Équipement énergétique et de télécommunication										
<b>5.2.8 INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL</b>											
A	Industrie légère										
B	Industrie de faible contrainte										
C	Industrie contraignante										
D	Entreposage intérieur										
F	Entreposage extérieur										
G	Cour de rebus et de transformation métallique										
<b>5.2.9 GROUPE EXTRACTION / EXPLOITATION MINIÈRE</b>											
A	Extraction, carrière, sablière										
<b>5.2.10 GROUPE AGRICULTURE</b>											
A	Ferme sans élevage										
B	Ferme d'élevage										
C	Entreprise agroindustrielle										
D	Cabane à sucre (saisonnier)										
<b>5.2.11 GROUPE FORESTERIE</b>											
A	Exploitation commerciale de la forêt										
B	Service forestier										
C	Camp forestier										
<b>Usages spécifiquement autorisés</b>											
	Logement accessoire	X	X	X							
	Gîte	X	X	X							
<b>Usages spécifiquement prohibés</b>											
<b>Constructions spécifiquement autorisées</b>											

## Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	Hdb 1	Hbd 2	Hbd 3							
Marge de recul avant minimale (mètre)	7,5	7,5	7,5							
Marge de recul arrière minimale (mètre)	3	3	3							
Marge de recul latérale minimale (mètre)	2	2	2							
Somme minimale des marges de recul latérales (mètre)	5	5	5							
Nombre d'étages du bâtiment minimum / maximum	1/2	1/2	1/2							
Coefficient d'occupation du sol maximal (C.O.S)	0,15	0,15	0,15							

### Description des renvois et notes :

- (1) L'usage est autorisé en respectant les critères du règlement sur les usages conditionnels et uniquement pour les établissements de résidence principale.

### Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8		
<b>5.2.1 GROUPE RÉSIDENTIEL</b>											
A	Habitations unifamiliales										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)		
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B	Habitations bifamiliales										
B.1	Habitations bifamiliales isolées										
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C	Habitations multifamiliales										
C.1	Habitations multifamiliales isolées 3 à 6 log										
C.2	Habitations multifamiliales isolées 6 log et +										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maison de chambre, résidence communautaire										
E	Maisons mobiles	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)		
F	Parc de maisons mobiles										
<b>5.2.2 GROUPE COMMERCE ET SERVICE</b>											
A	Commerce ou service courant (de voisinage)										
B	Commerce ou service en général										
C	Commerce ou service contraignant										
D	Commerce ou service d'entretien de véhicules à moteurs										
E	Vente et pension d'animaux domestiques										
<b>5.2.3 GROUPE HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</b>											
A	Hébergement	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)		
B	Camping										
C	Restaurant										
D	Bar (sans spectacle à caractère érotique)										
E	Bar (avec spectacle à caractère érotique)										
F	Bar avec danse (sans spectacle à caractère érotique)										
G	Salle de réception, salle de danse										
<b>5.2.4 GROUPE CLTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS</b>											
A	Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre										
B	Musée, salle d'exposition, galerie										
C	Salle de jeux et d'amusements										
D	Bibliothèque, maison de la culture										
<b>5.2.5 GROUPE PARC ET ESPACE SPORTIF</b>											
A	Parc public	X	X	X	X	X	X	X	X		
B	Conservation environnementale	X	X	X	X	X	X	X	X		
C	Parc linéaire	X	X	X	X	X	X	X	X		
D	Centre de sport ou de loisirs intérieur, maison de jeunes, clubs sociaux										
E	Centre de sport extérieur intensif										
F	Centre de sport extérieur extensif										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8		
<b>5.2.6 GROUPE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>											
A	Service administratif										
B	Centre d'enseignement général (école)										
C	Centre de la petite enfance (garderie)										
D	Service de santé										
E	Lieu de culte et d'assemblée										
F	Cimetière et crématorium										
G	Centre communautaire										
<b>5.2.7 GROUPE D'UTILITÉ PUBLIQUE</b>											
A	Élimination des déchets										
B	Récupération des matières résiduelles										
C	Équipement de traitement des eaux usées et usine de filtration										
D	Équipement énergétique et de télécommunication	X	X	X	X	X	X	X	X		
<b>5.2.8 INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL</b>											
A	Industrie légère										
B	Industrie de faible contrainte										
C	Industrie contraignante										
D	Entreposage intérieur										
F	Entreposage extérieur										
G	Cour de rebus et de transformation métallique										
<b>5.2.9 GROUPE EXTRACTION / EXPLOITATION MINIÈRE</b>											
A	Extraction, carrière, sablière	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)		
<b>5.2.10 GROUPE AGRICULTURE</b>											
A	Ferme sans élevage	X	X	X	X	X	X	X	X		
B	Ferme d'élevage	X	X	X	X	X	X	X	X		
C	Entreprise agroindustrielle	X	X	X	X	X	X	X	X		
D	Cabane à sucre (saisonnier)	X	X	X	X	X	X	X	X		
<b>5.2.11 GROUPE FORESTERIE</b>											
A	Exploitation commerciale de la forêt	X	X	X	X	X	X	X	X		
B	Service forestier	X	X	X	X	X	X	X	X		
C	Camp forestier	X	X	X	X	X	X	X	X		
<b>Usages spécifiquement autorisés</b>											
	Gîte (Intégré à une exploitation agricole)	X	X	X	X	X	X	X	X		
	Logement accessoire	X	X	X	X	X	X	X	X		
	Table champêtre	X	X	X	X	X	X	X	X		
	Entreposage et épandage de matière fertilisante	X	X	X	X	X	X	X	X		
	Centre d'équitation	X	X	X	X	X	X	X	X		
	Commerce saisonnier de produits agricoles	X	X	X	X	X	X	X	X		
	Mélange de sable-tourbe / entreposage composte	X	X	X	X	X	X	X	X		
	Micro-industrie	X	X	X	X	X	X	X	X		
<b>Usages spécifiquement prohibés</b>											
	Eolienne	X	X	X	X	X	X	X	X		
<b>Constructions spécifiquement autorisées</b>											

## Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8		
Marge de recul avant minimale (mètre)	6	6	6	6	6	6	6	6		
Marge de recul arrière minimale (mètre)	2	2	2	2	2	2	2	2		
Marge de recul latérale minimale (mètre)	2	2	2	2	2	2	2	2		
Somme minimale des marges de recul latérales (mètre)	5	5	5	5	5	5	5	5		
Nombre d'étages du bâtiment minimum / maximum	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3		
Coefficient d'occupation du sol maximal (C.O.S)	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10		

### Description des renvois et notes :

- (2) Résidence de l'agriculteur ou résidence bénéficiant des droits et privilèges consentis aux articles 28, 29, 29.2, 31, 31.1, 40, 101, 102, 103, 104 ou 105 de la LPTAAQ.
- (3) Les maisons mobiles sont permises uniquement comme deuxième résidence sur une terre en culture.
- (4) Seulement pour l'abaissement de buttes, pour fins de mise en culture.
- (5) Les établissements de résidence principale sont autorisés. Les résidences de tourisme sont interdites sauf si elles respectent les conditions énumérées à l'article 25.2 du règlement de zonage.

### Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
<b>5.2.1 GROUPE RÉSIDENTIEL</b>											
A	Habitations unifamiliales										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B	Habitations bifamiliales										
B.1	Habitations bifamiliales isolées										
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C	Habitations multifamiliales										
C.1	Habitations multifamiliales isolées 3 à 6 log										
C.2	Habitations multifamiliales isolées 6 log et +										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maison de chambre, résidence communautaire										
E	Maisons mobiles	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
F	Parc de maisons mobiles										
<b>5.2.2 GROUPE COMMERCE ET SERVICE</b>											
A	Commerce ou service courant (de voisinage)										
B	Commerce ou service en général										
C	Commerce ou service contraignant										
D	Commerce ou service d'entretien de véhicules à moteurs										
E	Vente et pension d'animaux domestiques										
<b>5.2.3 GROUPE HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</b>											
A	Hébergement	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)
B	Camping										
C	Restaurant										
D	Bar (sans spectacle à caractère érotique)										
E	Bar (avec spectacle à caractère érotique)										
F	Bar avec danse (sans spectacle à caractère érotique)										
G	Salle de réception, salle de danse										
<b>5.2.4 GROUPE CLTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS</b>											
A	Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre										
B	Musée, salle d'exposition, galerie										
C	Salle de jeux et d'amusements										
D	Bibliothèque, maison de la culture										
<b>5.2.5 GROUPE PARC ET ESPACE SPORTIF</b>											
A	Parc public										
B	Conservation environnementale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C	Parc linéaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D	Centre de sport ou de loisirs intérieur, maison de jeunes, clubs sociaux										
E	Centre de sport extérieur intensif										
F	Centre de sport extérieur extensif										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
<b>5.2.6 GROUPE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>											
A	Service administratif										
B	Centre d'enseignement général (école)										
C	Centre de la petite enfance (garderie)										
D	Service de santé										
E	Lieu de culte et d'assemblée										
F	Cimetière et crématorium										
G	Centre communautaire										
<b>5.2.7 GROUPE D'UTILITÉ PUBLIQUE</b>											
A	Élimination des déchets										
B	Récupération des matières résiduelles										
C	Équipement de traitement des eaux usées et usine de filtration										
D	Équipement énergétique et de télécommunication	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>5.2.8 INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL</b>											
A	Industrie légère										
B	Industrie de faible contrainte										
C	Industrie contraignante										
D	Entreposage intérieur										
F	Entreposage extérieur										
G	Cour de rebus et de transformation métallique										
<b>5.2.9 GROUPE EXTRACTION / EXPLOITATION MINIÈRE</b>											
A	Extraction, carrière, sablière	(3)	(3,4)	(3)	(3)	(3,4)	(3)	(3)	(3,4)	(3)	(3)
<b>5.2.10 GROUPE AGRICULTURE</b>											
A	Ferme sans élevage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B	Ferme d'élevage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C	Entreprise agroindustrielle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D	Cabane à sucre (saisonnier)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>5.2.11 GROUPE FORESTERIE</b>											
A	Exploitation commerciale de la forêt	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B	Service forestier	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C	Camp forestier	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Usages spécifiquement autorisés</b>											
	Gîte (Intégré à une exploitation agricole)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Logement accessoire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Table champêtre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Entreposage et épandage de matière résiduelle fertilisante	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Centre d'équitation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Commerce saisonnier de produits agricoles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Micro-industrie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Usages spécifiquement prohibés</b>											
	Eolienne			X	X						
<b>Constructions spécifiquement autorisées</b>											

## Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
Marge de recul avant minimale (mètre)	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Marge de recul arrière minimale (mètre)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Marge de recul latérale minimale (mètre)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Somme minimale des marges de recul latérales (mètre)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Nombre d'étages du bâtiment minimum / maximum	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3
Coefficient d'occupation du sol maximal (C.O.S)	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10

### Description des renvois et notes :

- (1) Résidence de l'agriculteur ou résidence bénéficiant des droits et privilèges consentis aux articles 28, 29, 29.2, 31, 31.1, 40, 101, 102, 103, 104 ou 105 de la LPTAAQ.
- (2) Les maisons mobiles sont permises uniquement comme deuxième résidence sur une terre en culture.
- (3) Seulement pour l'abaissement de buttes, pour fins de mise en culture.
- (4) Dispositions particulières applicables à l'article 21.3 sur le compost.
- (5) Les établissements de résidence principale sont autorisés. Les résidences de tourisme sont interdites sauf si elles respectent les conditions énumérées à l'article 25.2 du règlement de zonage.

f) Zones agricole « A » suite (R : 2020-166-2.20 / A : 3) (R : 2020-166-8-31.23 à 2020-166-8-40.23 / A : 2)

**Grille des usages et des constructions autorisés par zone**

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		A11	A12	A13	A14	A15	A16	A17	A18	A19	A20
<b>5.2.1 GROUPE RÉSIDENTIEL</b>											
A	Habitations unifamiliales										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B	Habitations bifamiliales										
B.1	Habitations bifamiliales isolées										
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C	Habitations multifamiliales										
C.1	Habitations multifamiliales isolées 3 à 6 log										
C.2	Habitations multifamiliales isolées 6 log et +										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maison de chambre, résidence communautaire										
E	Maisons mobiles	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	X	(2)	(2)	(2)	(2)
F	Parc de maisons mobiles										
<b>5.2.2 GROUPE COMMERCE ET SERVICE</b>											
A	Commerce ou service courant (de voisinage)										
B	Commerce ou service en général										
C	Commerce ou service contraignant										
D	Commerce ou service d'entretien de véhicules à moteurs										
E	Vente et pension d'animaux domestiques										
<b>5.2.3 GROUPE HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</b>											
A	Hébergement	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)
B	Camping										
C	Restaurant										
D	Bar (sans spectacle à caractère érotique)										
E	Bar (avec spectacle à caractère érotique)										
F	Bar avec danse (sans spectacle à caractère érotique)										
G	Salle de réception, salle de danse										
<b>5.2.4 GROUPE CLTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS</b>											
A	Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre										
B	Musée, salle d'exposition, galerie										
C	Salle de jeux et d'amusements										
D	Bibliothèque, maison de la culture										
<b>5.2.5 GROUPE PARC ET ESPACE SPORTIF</b>											
A	Parc public										
B	Conservation environnementale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C	Parc linéaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D	Centre de sport ou de loisirs intérieur, maison de jeunes, clubs sociaux										
E	Centre de sport extérieur intensif										
F	Centre de sport extérieur extensif										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		A11	A12	A13	A14	A15	A16	A17	A18	A19	A20
<b>5.2.6 GROUPE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>											
A	Service administratif										
B	Centre d'enseignement général (école)										
C	Centre de la petite enfance (garderie)										
D	Service de santé										
E	Lieu de culte et d'assemblée										
F	Cimetière et crématorium										
G	Centre communautaire										
<b>5.2.7 GROUPE D'UTILITÉ PUBLIQUE</b>											
A	Élimination des déchets										
B	Récupération des matières résiduelles										
C	Équipement de traitement des eaux usées et usine de filtration										
D	Équipement énergétique et de télécommunication	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>5.2.8 INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL</b>											
A	Industrie légère										
B	Industrie de faible contrainte										
C	Industrie contraignante										
D	Entreposage intérieur										
F	Entreposage extérieur										
G	Cour de rebus et de transformation métallique										
<b>5.2.9 GROUPE EXTRACTION / EXPLOITATION MINIÈRE</b>											
A	Extraction, carrière, sablière	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)
<b>5.2.10 GROUPE AGRICULTURE</b>											
A	Ferme sans élevage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B	Ferme d'élevage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C	Entreprise agroindustrielle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D	Cabane à sucre (saisonnier)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>5.2.11 GROUPE FORESTERIE</b>											
A	Exploitation commerciale de la forêt	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B	Service forestier	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C	Camp forestier	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Usages spécifiquement autorisés</b>											
	Gîte (Intégré à une exploitation agricole)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Logement accessoire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Table champêtre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Entreposage et épandage de matière fertilisante	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Centre d'équitation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Commerce saisonnier de produits agricoles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Mélange de sable-tourbe / entreposage composte	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Micro-industrie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Usages spécifiquement prohibés</b>											
	Eolienne		X	X						X	X
<b>Constructions spécifiquement autorisées</b>											

## Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	A11	A12	A13	A14	A15	A16	A17	A18	A19	A20
Marge de recul avant minimale (mètre)	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Marge de recul arrière minimale (mètre)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Marge de recul latérale minimale (mètre)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Somme minimale des marges de recul latérales (mètre)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Nombre d'étages du bâtiment minimum / maximum	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3
Coefficient d'occupation du sol maximal (C.O.S)	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10

### Description des renvois et notes :

- (1) Résidence de l'agriculteur ou résidence bénéficiant des droits et privilèges consentis aux articles 28, 29, 29.2, 31, 31.1, 40, 101, 102, 103, 104 ou 105 de la LPTAAQ.
- (2) Les maisons mobiles sont permises uniquement comme deuxième résidence sur une terre en culture.
- (3) Seulement pour l'abaissement de buttes, pour fins de mise en culture.
- (4) Les établissements de résidence principale sont autorisés. Les résidences de tourisme sont prohibées sauf si elles respectent les conditions énumérées à l'article 25.2 du règlement de zonage.

f) Zones agricole « A » suite (2020-166-2.20 / A : 3, 4) (R : 2020-166-8-41.23 à 2020-166-8-50.23 / A : 2)

**Grille des usages et des constructions autorisés par zone**

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		A21	A22	A23	A24	A25	A26	A27	A28	A29	A30
<b>5.2.1 GROUPE RÉSIDENTIEL</b>											
A	Habitations unifamiliales										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	(1)	(1)	(1)	(1)	X	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B	Habitations bifamiliales										
B.1	Habitations bifamiliales isolées										
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C	Habitations multifamiliales										
C.1	Habitations multifamiliales isolées 3 à 6 log										
C.2	Habitations multifamiliales isolées 6 log et +										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maison de chambre, résidence communautaire										
E	Maisons mobiles	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
F	Parc de maisons mobiles										
<b>5.2.2 GROUPE COMMERCE ET SERVICE</b>											
A	Commerce ou service courant (de voisinage)										
B	Commerce ou service en général										
C	Commerce ou service contraignant										
D	Commerce ou service d'entretien de véhicules à moteurs										
E	Vente et pension d'animaux domestiques										
<b>5.2.3 GROUPE HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</b>											
A	Hébergement	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)
B	Camping										
C	Restaurant										
D	Bar (sans spectacle à caractère érotique)										
E	Bar (avec spectacle à caractère érotique)										
F	Bar avec danse (sans spectacle à caractère érotique)										
G	Salle de réception, salle de danse										
<b>5.2.4 GROUPE CLTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS</b>											
A	Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre										
B	Musée, salle d'exposition, galerie										
C	Salle de jeux et d'amusements										
D	Bibliothèque, maison de la culture										
<b>5.2.5 GROUPE PARC ET ESPACE SPORTIF</b>											
A	Parc public										
B	Conservation environnementale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C	Parc linéaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D	Centre de sport ou de loisirs intérieur, maison de jeunes, clubs sociaux										
E	Centre de sport extérieur intensif										
F	Centre de sport extérieur extensif										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		A21	A22	A23	A24	A25	A26	A27	A28	A29	A30
<b>5.2.6 GROUPE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>											
A	Service administratif										
B	Centre d'enseignement général (école)										
C	Centre de la petite enfance (garderie)										
D	Service de santé										
E	Lieu de culte et d'assemblée										
F	Cimetière et crématorium										
G	Centre communautaire										
<b>5.2.7 GROUPE D'UTILITÉ PUBLIQUE</b>											
A	Élimination des déchets										
B	Récupération des matières résiduelles										
C	Équipement de traitement des eaux usées et usine de filtration										
D	Équipement énergétique et de télécommunication	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>5.2.8 INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL</b>											
A	Industrie légère										
B	Industrie de faible contrainte										
C	Industrie contraignante										
D	Entreposage intérieur										
F	Entreposage extérieur										
G	Cour de rebus et de transformation métallique										
<b>5.2.9 GROUPE EXTRACTION / EXPLOITATION MINIÈRE</b>											
A	Extraction, carrière, sablière	(3)	(3)	(3)	(3)	X	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)
<b>5.2.10 GROUPE AGRICULTURE</b>											
A	Ferme sans élevage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B	Ferme d'élevage	X	X	X	X		X	X	X	X	X
C	Entreprise agroindustrielle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D	Cabane à sucre (saisonnier)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>5.2.11 GROUPE FORESTERIE</b>											
A	Exploitation commerciale de la forêt	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B	Service forestier	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C	Camp forestier	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Usages spécifiquement autorisés</b>											
	Gîte (Intégré à une exploitation agricole)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Logement accessoire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Table champêtre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Entreposage et épandage de matière fertilisante	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Centre d'équitation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Commerce saisonnier de produits agricoles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Mélange de sable-tourbe / entreposage composte	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Micro-industrie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Usages spécifiquement prohibés</b>											
	Eolienne	X	X	X	X	X	X				
<b>Constructions spécifiquement autorisées</b>											

## Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	A21	A22	A23	A24	A25	A26	A27	A28	A29	A30
Marge de recul avant minimale (mètre)	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Marge de recul arrière minimale (mètre)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Marge de recul latérale minimale (mètre)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Somme minimale des marges de recul latérales (mètre)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Nombre d'étages du bâtiment minimum / maximum	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3
Coefficient d'occupation du sol maximal (C.O.S)	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10

### Description des renvois et notes :

- (1) Résidence de l'agriculteur ou résidence bénéficiant des droits et privilèges consentis aux articles 28, 29, 29.2, 31, 31.1, 40, 101, 102, 103, 104 ou 105 de la LPTAAQ.
- (2) Les maisons mobiles sont permises uniquement comme deuxième résidence sur une terre en culture.
- (3) Seulement pour l'abaissement de buttes, pour fins de mise en culture.
- (4) Les établissements de résidence principale sont autorisés. Les résidences de tourisme sont prohibées sauf si elles respectent les conditions de l'article 25.2 du règlement de zonage.

- f) **Zones agricole « A » suite** (2020-166-2.20 / A : 3) (R : 2020-166-8-51.23 et 2020-166-8-52.23 / A : 2) (R : 2020-166-9.23 / A : 5, 6) (R: 2020-166-8-93.24 / A: 2)

### Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		A31	A32	A33							
<b>5.2.1 GROUPE RÉSIDENTIEL</b>											
A	Habitations unifamiliales										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	(1)	(1)	(1)							
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B	Habitations bifamiliales										
B.1	Habitations bifamiliales isolées										
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C	Habitations multifamiliales										
C.1	Habitations multifamiliales isolées 3 à 6 log										
C.2	Habitations multifamiliales isolées 6 log et +										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maison de chambre, résidence communautaire										
E	Maisons mobiles	(2)	(2)	(2)							
F	Parc de maisons mobiles										
<b>5.2.2 GROUPE COMMERCE ET SERVICE</b>											
A	Commerce ou service courant (de voisinage)										
B	Commerce ou service en général										
C	Commerce ou service contraignant										
D	Commerce ou service d'entretien de véhicules à moteurs										
E	Vente et pension d'animaux domestiques										
<b>5.2.3 GROUPE HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</b>											
A	Hébergement	(5)	(5)	(5)							
B	Camping										
C	Restaurant										
D	Bar (sans spectacle à caractère érotique)										
E	Bar (avec spectacle à caractère érotique)										
F	Bar avec danse (sans spectacle à caractère érotique)										
F	Bar avec danse (sans spectacle à caractère érotique)										
G	Salle de réception, salle de danse										
<b>5.2.4 GROUPE CLTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS</b>											
A	Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre										
B	Musée, salle d'exposition, galerie										
C	Salle de jeux et d'amusements										
D	Bibliothèque, maison de la culture										
<b>5.2.5 GROUPE PARC ET ESPACE SPORTIF</b>											
A	Parc public										
B	Conservation environnementale	X	X	X							
C	Parc linéaire	X	X	X							
D	Centre de sport ou de loisirs intérieur, maison de jeunes, clubs sociaux										
E	Centre de sport extérieur intensif										
F	Centre de sport extérieur extensif										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		A31	A32	A33							
<b>5.2.6 GROUPE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>											
A	Service administratif										
B	Centre d'enseignement général (école)										
C	Centre de la petite enfance (garderie)										
D	Service de santé										
E	Lieu de culte et d'assemblée										
F	Cimetière et crématorium										
G	Centre communautaire										
<b>5.2.7 GROUPE D'UTILITÉ PUBLIQUE</b>											
A	Élimination des déchets										
B	Récupération des matières résiduelles										
C	Équipement de traitement des eaux usées et usine de filtration										
D	Équipement énergétique et de télécommunication	X	X	X							
<b>5.2.8 INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL</b>											
A	Industrie légère										
B	Industrie de faible contrainte										
C	Industrie contraignante										
D	Entreposage intérieur										
F	Entreposage extérieur										
G	Cour de rebus et de transformation métallique										
<b>5.2.9 GROUPE EXTRACTION / EXPLOITATION MINIÈRE</b>											
A	Extraction, carrière, sablière	X	(3)	(3,4)							
<b>5.2.10 GROUPE AGRICULTURE</b>											
A	Ferme sans élevage	X	X	X							
B	Ferme d'élevage	X	X	X							
C	Entreprise agroindustrielle	X	X	X							
D	Cabane à sucre (saisonnier)	X	X	X							
<b>5.2.11 GROUPE FORESTERIE</b>											
A	Exploitation commerciale de la forêt	X	X	X							
B	Service forestier	X	X	X							
C	Camp forestier	X	X	X							
<b>Usages spécifiquement autorisés</b>											
	Gîte (Intégré à une exploitation agricole)	X	X	X							
	Logement accessoire	X	X	X							
	Table champêtre	X	X	X							
	Entreposage et épandage de matière fertilisante	X	X	X							
	Centre d'équitation	X	X	X							
	Commerce saisonnier de produits agricoles	X	X	X							
	Mélange de sable-tourbe / entreposage composte	X	X	X							
	Micro-industrie	X	X	X							
<b>Usages spécifiquement prohibés</b>											
<b>Constructions spécifiquement autorisées</b>											

## Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	A31	A32	A-33							
Marge de recul avant minimale (mètre)	6	6	6							
Marge de recul arrière minimale (mètre)	2	2	2							
Marge de recul latérale minimale (mètre)	2	2	2							
Somme minimale des marges de recul latérales (mètre)	5	5	5							
Nombre d'étages du bâtiment minimum / maximum	1/3	1/3	1/3							
Coefficient d'occupation du sol maximal (C.O.S)	0,10	0,10	0,10							

### Description des renvois et notes :

- (1) Résidence de l'agriculteur ou résidence bénéficiant des droits et privilèges consentis aux articles 28, 29, 29.2, 31, 31.1, 40, 101, 102, 103, 104 ou 105 de la LPTAAQ.
- (2) Les maisons mobiles sont permises uniquement comme deuxième résidence sur une terre en culture.
- (3) Seulement pour l'abaissement de buttes, pour fins de mise en culture.
- (4) Dispositions particulières applicables à l'article 21.3 sur le compost.
- (5) Les établissements de résidence principale sont autorisés. Les résidences de tourisme sont interdites sauf si elles respectent les conditions énumérées à l'article 25.2 du règlement de zonage.

g) Zones industrielle « I » suite (R : 2020-166-8-88.23 et 2020-166-8-89.23 / A : 2)

**Grille des usages et des constructions autorisés par zone**

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		I1	I2								
<b>5.2.1 GROUPE RÉSIDENTIEL</b>											
A	Habitations unifamiliales										
A.1	Habitations unifamiliales isolées										
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B	Habitations bifamiliales										
B.1	Habitations bifamiliales isolées										
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C	Habitations multifamiliales										
C.1	Habitations multifamiliales isolées 3 à 6 log										
C.2	Habitations multifamiliales isolées 6 log et +										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maison de chambre, résidence communautaire										
E	Maisons mobiles										
F	Parc de maisons mobiles										
<b>5.2.2 GROUPE COMMERCE ET SERVICE</b>											
A	Commerce ou service courant (de voisinage)	X	X								
B	Commerce ou service en général	X	X								
C	Commerce ou service contraignant		X								
D	Commerce ou service d'entretien de véhicules à moteurs		X								
E	Vente et pension d'animaux domestiques										
<b>5.2.3 GROUPE HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</b>											
A	Hébergement										
B	Camping										
C	Restaurant										
D	Bar (sans spectacle à caractère érotique)										
E	Bar (avec spectacle à caractère érotique)										
F	Bar avec danse (sans spectacle à caractère érotique)										
G	Salle de réception, salle de danse										
<b>5.2.4 GROUPE CLTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS</b>											
A	Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre										
B	Musée, salle d'exposition, galerie										
C	Salle de jeux et d'amusements										
D	Bibliothèque, maison de la culture										
<b>5.2.5 GROUPE PARC ET ESPACE SPORTIF</b>											
A	Parc public										
B	Conservation environnementale										
C	Parc linéaire										
D	Centre de sport ou de loisirs intérieur, maison de jeunes, clubs sociaux										
E	Centre de sport extérieur intensif										
F	Centre de sport extérieur extensif										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		I1	I2								
<b>5.2.6 GROUPE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>											
A	Service administratif										
B	Centre d'enseignement général (école)										
C	Centre de la petite enfance (garderie)										
D	Service de santé										
E	Lieu de culte et d'assemblée										
F	Cimetière et crématorium										
G	Centre communautaire										
<b>5.2.7 GROUPE D'UTILITÉ PUBLIQUE</b>											
A	Élimination des déchets										
B	Récupération des matières résiduelles										
C	Équipement de traitement des eaux usées et usine de filtration										
D	Équipement énergétique et de télécommunication										
<b>5.2.8 INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL</b>											
A	Industrie légère	X	X								
B	Industrie de faible contrainte		X								
C	Industrie contraignante										
D	Entreposage intérieur		X								
F	Entreposage extérieur										
G	Cour de rebus et de transformation métallique										
<b>5.2.9 GROUPE EXTRACTION / EXPLOITATION MINIÈRE</b>											
A	Extraction, carrière, sablière										
<b>5.2.10 GROUPE AGRICULTURE</b>											
A	Ferme sans élevage										
B	Ferme d'élevage										
C	Entreprise agro-industrielle										
D	Cabane à sucre (saisonniers)										
<b>5.2.11 GROUPE FORESTERIE</b>											
A	Exploitation commerciale de la forêt										
B	Service forestier										
C	Camp forestier										
<b>Usages spécifiquement autorisés</b>											
	Atelier d'usinage	X									
	Fabricant de produits métalliques divers	X									
	Vente au détail de métal	X									
	Sciage de métal	X									
<b>Usages spécifiquement prohibés</b>											
<b>Constructions spécifiquement autorisées</b>											

## Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	I1	I2								
Marge de recul avant minimale (mètre)	10	10								
Marge de recul arrière minimale (mètre)	6	6								
Marge de recul latérale minimale (mètre)	3	3								
Somme minimale des marges de recul latérales (mètre)	6	6								
Nombre d'étages du bâtiment minimum / maximum	1/2	1/2								
Coefficient d'occupation du sol maximal (C.O.S)	0,60	0,30								

**Description des renvois et notes :**

### Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones								
		V1	V2	V3						
<b>5.2.1 GROUPE RÉSIDENTIEL</b>										
A	Habitations unifamiliales									
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X	X	X						
A.2	Habitations unifamiliales jumelées	(1)								
A.3	Habitations unifamiliales en rangée									
B	Habitations bifamiliales									
B.1	Habitations bifamiliales isolées	(1)								
B.2	Habitations bifamiliales jumelées									
B.3	Habitations bifamiliales en rangée									
C	Habitations multifamiliales									
C.1	Habitations multifamiliales isolées 3 à 6 log									
C.2	Habitations multifamiliales isolées 6 log et +									
C.3	Habitations multifamiliales en rangée									
D	Maison de chambre, résidence communautaire									
E	Maisons mobiles									
F	Parc de maisons mobiles									
<b>5.2.2 GROUPE COMMERCE ET SERVICE</b>										
A	Commerce ou service courant (de voisinage)									
B	Commerce ou service en général									
C	Commerce ou service contraignant									
D	Commerce ou service d'entretien de véhicules à moteurs									
E	Vente et pension d'animaux domestiques									
<b>5.2.3 GROUPE HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</b>										
A	Hébergement	(1)	(1)	(1)						
B	Camping									
C	Restaurant									
D	Bar (sans spectacle à caractère érotique)									
E	Bar (avec spectacle à caractère érotique)									
F	Bar avec danse (sans spectacle à caractère érotique)									
G	Salle de réception, salle de danse									
<b>5.2.4 GROUPE CLTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS</b>										
A	Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre									
B	Musée, salle d'exposition, galerie									
C	Salle de jeux et d'amusements									
D	Bibliothèque, maison de la culture									
<b>5.2.5 GROUPE PARC ET ESPACE SPORTIF</b>										
A	Parc public	X	X	X						
B	Conservation environnementale	X	X	X						
C	Parc linéaire									
D	Centre de sport ou de loisirs intérieur, maison de jeunes, clubs sociaux									
E	Centre de sport extérieur intensif									
F	Centre de sport extérieur extensif									

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		V1	V2	V3							
<b>5.2.6 GROUPE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>											
A	Service administratif										
B	Centre d'enseignement général (école)										
C	Centre de la petite enfance (garderie)										
D	Service de santé										
E	Lieu de culte et d'assemblée										
F	Cimetière et crématorium										
G	Centre communautaire										
<b>5.2.7 GROUPE D'UTILITÉ PUBLIQUE</b>											
A	Élimination des déchets										
B	Récupération des matières résiduelles										
C	Équipement de traitement des eaux usées et usine de filtration										
D	Équipement énergétique et de télécommunication										
<b>5.2.8 INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL</b>											
A	Industrie légère										
B	Industrie de faible contrainte										
C	Industrie contraignante										
D	Entreposage intérieur										
F	Entreposage extérieur										
G	Cour de rebus et de transformation métallique										
<b>5.2.9 GROUPE EXTRACTION / EXPLOITATION MINIÈRE</b>											
A	Extraction, carrière, sablière										
<b>5.2.10 GROUPE AGRICULTURE</b>											
A	Ferme sans élevage										
B	Ferme d'élevage										
C	Entreprise agroindustrielle										
D	Cabane à sucre (saisonnier)										
<b>5.2.11 GROUPE FORESTERIE</b>											
A	Exploitation commerciale de la forêt										
B	Service forestier										
C	Camp forestier										
<b>Usages spécifiquement autorisés</b>											
	Logement accessoire	X	X	X							
	Gîte	X	X	X							
<b>Usages spécifiquement prohibés</b>											
<b>Constructions spécifiquement autorisées</b>											

## Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	V1	V2	V3							
Marge de recul avant minimale (mètre)	7,5	7,5	7,5							
Marge de recul arrière minimale (mètre)	3	3	3							
Marge de recul latérale minimale (mètre)	2	2	2							
Somme minimale des marges de recul latérales (mètre)	5	5	5							
Nombre d'étages du bâtiment minimum / maximum	1/2	1/2	1/2							
Coefficient d'occupation du sol maximal (C.O.S)	0,15	0,15	0,15							

### Description des renvois et notes :

- 1) L'usage est autorisé en respectant les critères du règlement sur les usages conditionnels.